

1.

Débitrice: **KEVANNA Sàrl**, café-restaurant "La Verrerie",
1870 Monthey
2.

Remarques: Dans la liquidation susmentionnée, sont dé-
posés à l'Office des Faillites dès le 19 mai 2006:

1.

l'inventaire

2.

l'état de collocation

3.

la décision de l'administration de la faillite de ne pas in-
troduire action en justice contre les personnes qui ont coo-
péré à la fondation, les associés-gérants et les contrôleurs,
art. 827 et ss CO.

Un délai de dix jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour:

1.

porter plainte contre les opérations d'inventaire.

Un délai de vingt jours dès la présente publication est im-
parti aux créanciers pour:

2.

intenter action contre l'état de collocation, sinon il sera
accepté (art. 250 LP);

3.

demande, sous peine de péremption, la cession des droits
de la masse dans le sens de l'article 260 LP concernant
d'éventuelles actions en responsabilité contre les personnes
qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants et les
contrôleurs, art. 827 CO.

Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consul-
tés à l'Office des Faillites de Monthey.

Office des Faillites de Monthey

D. Gillabert, préposé

1870 Monthey

(00170307)